



Projet éolien Des Cultures
3285, chemin Bedford
Montréal (Québec) H3S 1G5
Tél. : 514 737-1131
Téléc. : 514 343-3124

Montréal, le 18 mars 2020

Madame Marie-Ève Fortin, Biogiste, M. Env., Directrice
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Lettre d'engagement – Analyse d'acceptabilité environnementale du projet éolien Des Cultures.
Dossier numéro : 3211-12-241

Madame,

En réponse à la demande d'engagements datée du 25 février 2020, Énergie Renouvelable Des Cultures (l'Initiateur), réitère son engagement à respecter et à réaliser les recommandations énoncées dans cette demande. Plus précisément, l'Initiateur s'engage à exécuter les actions suivantes :

1. CONSIDÉRATIONS AGRICOLES

Réponse à QC-2-1 :

Lors du démantèlement des infrastructures du parc éolien, les fondations seront arrasées à 2 m de profondeur pour assurer le fonctionnement optimal des systèmes de drainage éventuellement installés au-dessus des fondations.

2. CONSIDÉRATIONS FAUNIQUES

Réponse à QC-2-2 :

Dans le cadre du programme de suivi des mortalités fauniques, toutes les espèces d'oiseaux et de chauves-souris seront prises en compte lors de la recherche de carcasses et seront incluses dans les rapports annuels des suivis de mortalités.

Réponse à QC-2-3 :

Pour le projet éolien Des Cultures, l'Initiateur s'engage à préparer un programme de suivi des mortalités des oiseaux et des chauves-souris lors de la demande d'autorisation ministérielle pour

l'exploitation du Projet. Le programme contiendra les détails méthodologiques énoncés dans la demande d'engagement et sera présenté aux instances pour approbation. En résumé, ce programme sera élaboré en se basant sur les protocoles standardisés et contiendra les détails relatifs aux méthodes de suivi, aux formules de calcul des taux de mortalités ainsi que les éoliennes qui feront l'objet de suivi. Un rapport de suivi ainsi que les données brutes seront déposés annuellement auprès du MELCC.

3. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES

Réponse à QC-2-4 :

Dans le cadre de la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) durant la phase de construction du parc éolien Des Cultures, l'Initiateur s'engage à ce que les déblais contaminés par le roseau commun ne soient pas remis aux mêmes endroits où ils auront été prélevés, mais qu'ils seront éliminés soit dans un site d'enfouissement technique ou par enfouissement dans une fosse située dans l'emprise du Projet à au moins 30 m de tout cours d'eau et sous au moins 1 m de terre exempte d'EEE.

En espérant le tout conforme, nous restons disponibles pour répondre à vos questions ou toute demande d'informations additionnelles. M. Merbouche peut être contacté à cet effet par courriel à : mouloud.merbouche@kruger.com ou par téléphone au : 514-343-3100 poste 12091.

Veuillez agréer, Madame Fortin mes salutations distinguées.



Jean Létourneau, CPA, CA
Vice-président Initiatives Stratégiques

Cc. Mouloud Merbouche, Kruger Énergie.
 Gilles Côté, Kruger Énergie.